

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 180

présenté par
Mme Gruet, M. Nury et M. Rolland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
